

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE OYRELUY

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	14	18
Vote		
Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0		
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :		
Et publication ou notification du :		

**Séance ordinaire du 30 novembre 2022**

L'An deux mil vingt -deux et le trente du mois de Novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de OYRELUY s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. LAFFITTE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 24/11/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 24/11/2022.

Présents : Mmes : BONILLO Marie-Claire, DELMAS Floriane, DELSOL Sandrine, LEONARD Hélène, MAILLARD Pascale, SICARD-MAUCLAIR Corinne, SAINT-AMON Violaine, TOURNIER Marielle. MM : BOYE Thierry, DARRIEULAT Gilles, GODINEAU Laurent, LAFFITTE Frédéric, LAFFITTE Philippe, THOLLON Stephen.

Absent : M. JOUHANNEAU Alexandre.

Excusés : Mme FRAYSSE Chantal, M. BIDAU Patrick, LACOUTURE Eric, STEMMELEN Fredy.

Procuration : Mme FRAYSSE Chantal à M. LAFFITTE Philippe, M. BIDAU Patrick à Mme DELMAS Floriane, M. LACOUTURE Eric à Mme TOURNIER Marielle, M. STEMMELEN Fredy à M. DARRIEULAT Gilles.

Conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur LAFFITTE Frédéric a été nommé secrétaire de séance.

**2022DEL057 – Subvention – Lycée agricole**

Monsieur le maire indique que les élèves du Lycée Agricole de Oeyreluy vont se rendre au Salon de l'Agriculture du 1<sup>er</sup> au 5 mars 2023 afin de participer au Trophée International de l'enseignement agricole. Y sera présenté un animal de l'élevage lors d'une épreuve de dressage. Afin de mener ce projet à terme, une participation a été sollicitée auprès de la collectivité.

Monsieur le maire propose de verser une subvention de 1 000,00€ pour accompagner la réussite de ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le versement d'une participation de 1 000,00€,
- Dit que cette participation sera versée à la confirmation définitive de la participation au salon de l'Agriculture,
- Dit que les crédits seront inscrits au BP2023 – Article 6574

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme :

En mairie le 01/12/2022

Le Maire,  
Philippe LAFFITTE



Le Secrétaire de Séance,  
Frédéric LAFFITTE

